



CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX SYMANTEC ONLINE SERVICES

Ces CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX SYMANTEC ONLINE SERVICES entrent en vigueur dès la Date d'entrée en vigueur indiquée dans la Confirmation de commande, et sont acceptées par et entre l'entité Symantec délivrant la Confirmation de commande (« **Symantec** ») et l'utilisateur final des Services en ligne (« **Client** », « **Vous** », « **Votre** » ou « **Vos** »), ci-après désignés en tant que « **Parties** ». Ce « **Contrat** » désigne collectivement les présentes Conditions générales relatives aux Services en ligne, la Description du service spécifique à chaque Service en ligne, ainsi que tout devis, le cas échéant. En cas de conflit, l'ordre de priorité applicable est le suivant : les présentes Conditions générales des Services en ligne, tout devis (le cas échéant), et la Description du service.

Les Parties s'accordent sur ce qui suit:

1. DÉFINITIONS. Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous.

- a) « **Filiale(s)** » désigne, pour Symantec, le groupe d'entreprises Symantec ; pour le Client, ce terme désigne une entité contrôlée par une Partie, sous le contrôle commun d'une Partie, ou contrôlant une Partie, où le contrôle est déterminé par le fait d'avoir (directement ou indirectement) plus de cinquante pour cent (50 %) des droits de vote (ou l'équivalent) de l'entité applicable.
- b) « **Contenu client** » désigne toute information fournie par Vous-même dans le but d'utiliser les Services en ligne, y compris, sans toutefois s'y limiter, des Données réseau.
- c) « **Quantité** » désigne la ou les unités de mesure applicables utilisées par Symantec pour vendre un Abonnement à un Service en ligne, en vigueur au moment de la Confirmation de commande.
- d) « **Données réseau** » désigne les données que Symantec ou ses Filiales traitent, recueillent, conservent et utilisent pour configurer les Services en ligne et pour fournir les Services en ligne et/ou en relation avec Votre utilisation des Services en ligne, y compris, sans toutefois s'y limiter, le moment de la transaction, l'adresse IP de l'utilisateur, le nom d'utilisateur, l'URL, la catégorie d'URL, le statut (réussite ou erreur), le type de fichier, le résultat du filtre (autorisé ou refusé), l'ID de virus et autres métadonnées (par exemple, logiciel de navigateur utilisé), et tout autre trafic réseau (et données connexes) envoyé au Client ou reçu de la part du Client via l'utilisation des Services en ligne, en détail et/ou sous une forme résumée.
- e) « **Confirmation de commande** » désigne la confirmation électronique que Symantec ou ses Filiales Vous envoient, à Vous ou à votre revendeur désigné, pour confirmer l'achat des Services en ligne applicables, ainsi que la Période d'abonnement, que la commande ait été effectuée directement depuis Symantec ou via un revendeur autorisé de Symantec.
- f) « **Service en ligne** » désigne toute solution de la marque Symantec livrée sur Internet et/ou hébergée ou gérée par Symantec, ou ses Filiales, et mise à disposition via un réseau, y compris tout Composant de service.
- g) « **Données à caractère personnel** » désigne les données à caractère personnel telles que définies par la législation applicable sur la protection des données contenues dans le Contenu client ou les Données réseau, ou les données que Vous fournissez à Symantec ou que nous collectons sur Vous d'une quelconque autre manière, dans le cadre des prestations de Symantec et de Votre utilisation des Services en ligne.
- h) « **Composants de service** » désigne des logiciels d'activation, des périphériques matériels et de la documentation associée qui peuvent être fournis séparément par Symantec en complément d'un Service en ligne.
- i) « **Description du service** » désigne la description publiée par Symantec des fonctionnalités du ou des Services en ligne, notamment, sans s'y limiter, les conditions et exigences supplémentaires spécifiques d'un service, ainsi que tout contrat de niveau de service associé (« SLA »).



- j) « **Abonnement** » désigne, dans le cadre du présent Contrat, un droit à durée déterminée d'accéder, d'utiliser et/ou de bénéficier d'un Service en ligne, comme défini dans chaque Confirmation de commande.
- k) « **Période d'abonnement** » désigne la période pour laquelle un Abonnement est valide, comme défini dans chaque Confirmation de commande.

2. UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE.

a) **Configuration initiale de compte et de service.** Vous devez fournir à Symantec tout le Contenu client raisonnablement nécessaire pour permettre à Symantec de provisionner et de mettre à disposition chaque Service en ligne.

b) **Utilisation des Services en ligne.** Vous ou Vos Filiales êtes autorisés à utiliser les Services en ligne i) à des fins commerciales internes, ii) selon la Quantité pour laquelle Vous avez souscrit un Abonnement, iii) uniquement à des fins commerciales légales et conformes aux lois applicables, et iv) conformément aux limitations d'utilisation définies dans la Description du service applicable. Si Vous ne respectez pas ces engagements, Symantec se réserve le droit de suspendre immédiatement tout ou partie des Services en ligne en cas de non-respect, sans aucune compensation d'aucune sorte.

c) **Utilisation par des tiers.** Vous êtes autorisé à utiliser les Services en ligne par l'intermédiaire de consultants tiers, à condition que ces parties soient sous l'obligation écrite de se conformer au présent Contrat et que Vous assumiez l'entière responsabilité de leurs actions.

d) **Configurations Client.** Les Services en ligne ne comprennent pas les configurations, politiques et procédures mises en œuvre et définies par Vous-même et disponibles via les Services en ligne. Vous reconnaissez et acceptez que Vous êtes seul responsable de la sélection de Vos configurations et assurez que la sélection est conforme à vos politiques et procédures et à toutes les lois et réglementations applicables dans les juridictions dans lesquelles Vous accédez aux Services en ligne.

e) **Modifications apportées à la Quantité de licences d'Abonnement.** Pour les Abonnements qui sont facturés a posteriori, Vous pouvez modifier la Quantité de licences de Votre Abonnement à tout moment, sans devoir soumettre de commande supplémentaire à Symantec pour de telles modifications. Pour les Abonnements qui sont facturés à l'avance, Vous pouvez augmenter la Quantité totale de Votre Abonnement à tout moment, en soumettant une commande pour les Services en ligne supplémentaires. Si l'utilisation actuelle que Vous faites d'un Service en ligne dépasse la Quantité totale affichée sur Votre ou Vos Confirmations de commande, Vous devrez alors soumettre rapidement une nouvelle commande pour l'utilisation supplémentaire, qui sera facturée aux tarifs alors en vigueur, ou comme convenu entre les Parties, pour la Période d'abonnement actuelle, et Votre Montant total agrégé sera la base de tout renouvellement de l'Abonnement. Symantec se réserve le droit de Vous facturer toute utilisation supplémentaire, aux tarifs en vigueur, si une commande correspondante n'est pas reçue rapidement. Toute commande supplémentaire devra se conformer à la version en vigueur du présent Contrat.

3. PÉRIODE D'ABONNEMENT ; RENOUELEMENT AUTOMATIQUE.

a) **Option de Période d'abonnement et renouvellement automatique.** La Période d'abonnement commencera à la date indiquée sur la Confirmation de commande. Si Votre Confirmation de commande indique que l'Abonnement au Service en ligne sera automatiquement renouvelé, la Période d'abonnement sera alors renouvelée pour une durée équivalente et Votre compte sera facturé sans nécessiter d'action supplémentaire de Votre part à la date de renouvellement, à hauteur de la Quantité totale, dès la fin de la Période d'abonnement précédente. Si Votre Confirmation de commande n'indique pas de renouvellement automatique, Vous devez alors contacter Symantec ou Votre revendeur avant expiration de la durée de validité de Votre Abonnement actuel pour continuer à accéder aux Services en ligne au-delà de la Période d'abonnement.

b) **Désactivation du renouvellement automatique.** Pour les Abonnements qui sont automatiquement renouvelés, Vous pouvez désactiver l'option de renouvellement automatique à tout moment en contactant Votre revendeur ou en contactant Symantec à l'adresse customercare@symantec.com. Si Symantec cesse de proposer un renouvellement automatique pour des Services en ligne spécifiques, Symantec en informera Votre contact professionnel ou technique actuel et/ou publiera une annonce sur le portail de gestion applicable pour le ou les Services en ligne.



c) **Option de paiement basé sur l'utilisation.** Nonobstant a) et b) ci-dessus, pour les Services en ligne qui offrent une option de paiement basé sur l'utilisation, comme spécifié dans la Description du service ou dans le guide du programme applicable, Vos factures seront basées sur Votre utilisation réelle lors du mois précédent, avec ou sans engagement préalable. Vous continuerez à être facturé aussi longtemps que Vous continuerez à utiliser les Services en ligne.

d) **Fin de disponibilité du Service en ligne.** Dans la mesure du possible, Symantec Vous informera douze (12) mois à l'avance lorsqu'un Service en ligne ne sera plus disponible. Symantec fournira ladite notification à Votre contact professionnel ou technique actuel et/ou par publication sur le portail de l'administrateur applicable pour le ou les Services en ligne. Une fois qu'un Service en ligne n'est plus disponible, Vous n'aurez plus accès à celui-ci et ne pourrez plus l'utiliser.

4. DURÉE ; RÉSILIATION.

a) **Durée.** Les présentes Conditions générales relatives aux Services en ligne entrent en vigueur à la date d'acceptation ou de première utilisation des Services en ligne, le premier événement prévalant, et resteront en vigueur, sauf si elles sont résiliées de la manière indiquée ci-dessous.

b) **Droit de résiliation.** (i) Si Vous avez choisi l'option de renouvellement automatique pour Votre Abonnement, Vous pouvez alors annuler le renouvellement automatique à tout moment. (ii) Pour tout Abonnement payé à l'avance ou pour une Période d'abonnement de douze (12) mois ou plus, l'Abonnement ne peut pas être résilié et les paiements liés audit Abonnement ne sont pas remboursables. (iii) Pour tout Abonnement payé a posteriori, d'une durée de trente (30) jours maximum chaque Partie peut annuler les commandes desdits Abonnements, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours avant la fin de Votre prochain cycle de facturation. (iv) Ce Contrat et chaque Abonnement individuel peuvent être résiliés par l'une des Parties si l'autre Partie enfreint l'un des termes essentiels des présentes et si cette infraction n'est pas corrigée dans les trente (30) jours suivant la notification par écrit ; ou immédiatement, si l'autre Partie fait l'objet d'une requête de mise en faillite volontaire ou involontaire ou d'une procédure involontaire ouverte pour insolvabilité, redressement judiciaire, liquidation ou toute action similaire en faveur de créanciers, en cas de dettes ou si l'autre Partie cesse ou menace de cesser ses activités.

c) **Effet de la résiliation.** À la résiliation d'un Abonnement, le Contrat et tous les autres Abonnements resteront en vigueur. Dès la résiliation de l'ensemble du Contrat, tous les Abonnements en vigueur seront immédiatement résiliés. La résiliation de ce Contrat ne portera pas préjudice aux éventuels autres droits ou responsabilités acquis(es) à la date de la résiliation. Symantec a le droit de se faire payer tous les Services en ligne fournis jusqu'à la date de résiliation, et toutes les factures sont immédiatement dues et exigibles. Toute disposition stipulée dans le Contrat qui est supposée persister après la résiliation ou l'expiration restera en vigueur, y compris, sans toutefois s'y limiter, en matière de confidentialité, restrictions relatives à l'utilisation de la propriété intellectuelle, indemnisation, limitations de responsabilité et exclusions de responsabilité et de dommages, loi applicable et Vos obligations de paiement accumulées avant la résiliation.

5. TARIFS ; FACTURES ; FRAIS ; PAIEMENT ; TAXES.

LES CONDITIONS SUIVANTES DOIVENT UNIQUEMENT S'APPLIQUER DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ SYMANTEC ACCEPTE DIRECTEMENT LES COMMANDES DES CLIENTS. Si Vous commandez auprès d'un revendeur autorisé de Symantec, toute disposition liée aux tarifs, factures, frais, paiements et taxes sera convenue entre Vous et le revendeur en question. Symantec ne sera pas responsable d'un éventuel accord passé entre Vous et le revendeur pour toute autre administration de compte en Votre nom.

a) **Tarifs.** Symantec se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Symantec peut modifier ses tarifs pour un Service en ligne en publiant, en créant un devis ou en Vous envoyant une facture pour les tarifs mis à jour et aura pour but de fournir un préavis avant que de tels changements prennent effet.

b) **Factures.** Symantec se réserve le droit de Vous facturer immédiatement dès Votre acceptation de la commande du ou des Services en ligne. Si Vous avez besoin d'un bon de commande afin que Symantec puisse traiter Votre paiement d'une facture, ce bon de commande doit contenir **suffisamment**



de détails pour permettre à Symantec d'accepter et de traiter Votre commande correctement. En fonction du modèle d'Abonnement au Service en ligne que Vous choisissez, Symantec peut : (i) Vous facturer à l'avance les Services en ligne, ou (ii) Vous les facturer a posteriori. Le calendrier de facturation sera défini dans la Confirmation de commande. Symantec se réserve le droit de Vous envoyer une facture, même si Symantec ne peut fournir aucun Service en ligne en raison d'un acte, d'une omission ou d'un défaut de fourniture des informations requises.

c) **Frais et paiement.** Vous payerez à Symantec les frais convenus par les Parties (« **Frais** ») sous trente (30) jours à compter de la date de facturation, sauf accord contraire écrit entre les Parties. Il se peut que Votre commande contienne des Services en ligne qui sont facturés à l'avance ou a posteriori. Si une somme due à Symantec reste impayée après la Date d'échéance, Symantec se réserve le droit, sans préjudice de tout autre recours, de (i) facturer des intérêts sur la somme impayée sur une base quotidienne à partir de la date d'échéance jusqu'au paiement complet au moindre d'un pour cent (1 %) par mois ou au taux maximum autorisé par la loi en vigueur ; et/ou de (ii) suspendre la fourniture des Services après préavis de cinq (5) jours, jusqu'au paiement complet.

d) **Taxes.** Vous êtes redevable de l'ensemble des taxes, frais de douanes, taxes d'importation et autres frais et paiements imposés par les administrations concernant les Services en ligne ou autres articles indiqués dans le présent Contrat, à l'exclusion des taxes basées sur le revenu net de Symantec et de toute retenue à la source (à condition de fournir les justificatifs de paiement des retenues, comme décrit ci-après). Symantec facturera les taxes applicables séparément. Si une transaction est exonérée de taxes, Vous devez fournir à Symantec un certificat valide d'exonération ou toute autre preuve d'exonération sous une forme acceptable par Symantec. Si la loi Vous oblige à prélever une taxe sur le paiement, Vous fournirez à Symantec les copies originales ou certifiées de tous les reçus de paiement de taxes ou autres preuves de tous les paiements de taxes effectués par Vos soins en ce qui concerne les transactions effectuées dans le cadre du présent Contrat. Si Vous ne fournissez pas les reçus de ces paiements de taxes à Symantec, le cas échéant, Vous rembourserez alors Symantec de toute amende, pénalité, taxe et de tout autre frais d'administration résultant de ce manquement.

6. GARANTIE LIMITÉE. Symantec garantit qu'elle fournit des Services en ligne en faisant preuve d'une diligence et de compétences raisonnables, conformément à la Description de service et aux normes du secteur. La garantie d'un Service en ligne expire lorsque la Période d'abonnement prend fin.

SYMANTEC NE GARANTIT PAS LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU OU SANS ERREUR D'UN SERVICE EN LIGNE, NI POUVOIR CORRIGER TOUS LES DÉFAUTS, ÉVITER LES PERTURBATIONS CAUSÉES PAR DES TIERS OU EMPÊCHER L'ACCÈS NON AUTORISÉ PAR DES TIERS. CES GARANTIES SONT LES GARANTIES EXCLUSIVES DE SYMANTEC ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-CONTREFAÇON ET D'ADÉQUATION À UN BESOIN SPÉCIFIQUE. LES GARANTIES DE SYMANTEC NE S'APPLIQUERONT PAS EN CAS D'UTILISATION ABUSIVE, DE MODIFICATION, DE DOMMAGES NON CAUSÉS PAR SYMANTEC, DE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FOURNIES PAR SYMANTEC, OU CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE PUBLIÉE PAR SYMANTEC. LES SERVICES NE PORTANT PAS LA MARQUE SYMANTEC SONT VENDUS TELS QUELS EN VERTU DU CONTRAT, SANS AUCUNE GARANTIE.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Vous reconnaissez que, lors de la prestation de Services, Symantec peut utiliser des logiciels et des processus, instructions, méthodes et techniques connexes précédemment développés par Symantec Corporation et/ou ses concédants de licence, et que ceux-ci restent la propriété exclusive de Symantec Corporation et/ou ses concédants de licence.

8. DÉFENSE EN CAS DE RÉCLAMATION DE LA PART D'UN TIERS.

Syantec Vous défendra, Vous indemniserà et Vous exonérera de toute responsabilité en cas de réclamation indiquant que les Services en ligne violent le droit de propriété intellectuelle d'un tiers, et s'engage à payer le montant total des indemnités fixées par un tribunal et acquittées par Vous-même, ou acceptées lors d'un règlement définitif par Symantec et imputables à ladite réclamation. Symantec



respectera ses obligations à condition que la réclamation n'ait pas fait l'objet d'un compromis ni été résolue, et que Vous ayez : (a) informé par écrit Symantec de la réclamation dès que Vous en avez eu connaissance ; (b) fourni à Symantec toute l'assistance et toutes les informations raisonnablement nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente Section ; et (c) accordé à Symantec et à ses Filiales le contrôle exclusif de la défense et de toutes les négociations en vue d'un règlement. Nonobstant ce qui précède, Vous pouvez participer, à Vos frais et avec Votre propre avocat, à la défense de toute réclamation, pour autant que Symantec et ses Filiales conservent le contrôle exclusif de l'action. Vous avez le droit d'approuver tout règlement qui Vous impose une obligation ayant une incidence défavorable significative sur Vous-même, autre que l'obligation de cesser d'utiliser le Service en ligne affecté ou de payer les sommes indemnisées dans le cadre de cette section. Cette approbation ne pourra être refusée sans motif raisonnable.

S'il s'avère que les Services en ligne constituent une violation ou si Symantec détermine, à sa seule discrétion, qu'il est probable que ce soit le cas, Symantec : (i) obtiendra pour Vous le droit de poursuivre l'utilisation des Services en ligne ; ou (ii) modifiera les Services en ligne (y compris, le cas échéant, tout Composant de service) pour qu'ils n'entraînent pas de violation, ou les remplacera par un équivalent n'entraînant pas de violation et offrant des fonctionnalités sensiblement comparables et, si Vous utilisez des Composants de service qui entraînent des violations, Vous devrez cesser de le faire ; ou, si Symantec détermine à sa seule discrétion que (i) et/ou (ii) ne sont pas raisonnables, Symantec (iii) pourra révoquer Vos droits et les obligations de Symantec prévus dans le présent Contrat concernant ces Services en ligne, et Vous remboursera les frais prépayés pour les Services en ligne concernés. Nonobstant ce qui précède, Symantec ne pourra être tenue responsable de toute action en violation dans la mesure où celle-ci repose sur les éléments suivants : (1) modification des Services en ligne par une autre Partie que Symantec ; (2) association, utilisation ou opération des Services en ligne avec des produits non spécifiquement autorisés par Symantec pour être associés aux Services en ligne ; (3) utilisation des Services en ligne de manière non conforme au présent Contrat ; ou (4) Votre utilisation continue de Services en ligne non conformes après que Symantec, sans frais supplémentaires, ait fourni ou offert de fournir des Services en ligne modifiés ou de remplacement conformes.

LA PRÉSENTE SECTION DÉCRIT VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET LA SEULE ET UNIQUE RESPONSABILITÉ DE SYMANTEC CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS PORTANT SUR LA VIOLATION OU L'APPROPRIATION ILLICITE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. SAUF EXPRESSÉMENT STIPULÉ DANS CETTE SECTION, TOUTES LES GARANTIES CONTRE LA VIOLATION DE TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, QU'ELLES SOIENT STATUTAIRES, EXPRESSES OU TACITES SONT EXPRESSÉMENT REJETÉES.

9. CONFIDENTIALITÉ.

a) « Informations confidentielles » désigne, pour les besoins du présent Contrat, les informations non publiques fournies par une Partie (« Divulgateur ») à l'autre Partie (« Destinataire ») concernant les opportunités commerciales entre les Parties, à condition que ces informations soient : (1) identifiées comme confidentielles au moment de la divulgation par le Divulgateur, ou (2) si la divulgation initiale n'est pas écrite ou disponible dans un autre format vérifiable, les Informations confidentielles sont ainsi identifiées au moment de la divulgation et consignées dans un écrit ou un autre format vérifiable, dûment marqué et envoyé par le Divulgateur au Destinataire dès que possible, trente (30) jours maximum après la divulgation. Les Informations confidentielles de Symantec incluent l'architecture du produit, les plans de recherche et de développement du produit, les données financières non publiques et les plans d'action, qu'ils soient marqués comme confidentiels ou non. Le Destinataire peut utiliser les Informations confidentielles qu'il reçoit du Divulgateur aux seules fins d'effectuer les activités prévues par le présent Contrat. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de divulgation de quelconques Informations confidentielles, le Destinataire ne doit divulguer celles-ci à aucun tiers. Le Destinataire doit les protéger en déployant les mêmes efforts, au moins à un degré raisonnable, pour empêcher toute utilisation, diffusion ou publication non autorisée des Informations confidentielles qu'il utilise pour protéger ses propres informations



confidentielles de nature similaire. Le Destinataire est autorisé à divulguer les Informations confidentielles à ses filiales, agents et sous-traitants qui ont besoin de les connaître aux fins du présent Contrat et dans le cadre d'un accord de confidentialité au moins aussi protecteur des droits du Divulgateur que le présent Contrat.

b) Cette Section 9 n'impose aucune obligation à un Destinataire concernant les Informations confidentielles qui : (i) sont connues du public d'une autre manière que par rupture du présent Contrat ; (ii) étaient entre les mains du Destinataire avant qu'il les reçoive du Divulgateur et ne donnaient alors pas lieu à des obligations de confidentialité ; (iii) sont reçues de manière légitime par le Destinataire sans aucune obligation de confidentialité ; (iv) sont divulguées de façon générale à un tiers par le Divulgateur sans obligation de confidentialité pour le tiers ; ou (v) sont développées de manière indépendante par le Destinataire sans utilisation des Informations confidentielles. Le Destinataire est autorisé à divulguer les Informations confidentielles du Divulgateur si la loi ou un tribunal l'exige, à condition que : (1) le Destinataire avertisse sans délai le Divulgateur, par écrit, de la demande de divulgation, si légalement admissible ; et (2) le Destinataire ne divulgue que la quantité d'Informations confidentielles requise. Sur demande du Divulgateur ou à la résiliation du Contrat, le Destinataire renverra toutes les Informations confidentielles et l'ensemble des copies, notes, résumés ou extraits associés, ou certifiera leur destruction.

c) Chacune des parties conserve l'ensemble des droits, titres et intérêts relatifs aux Informations confidentielles de ladite partie. Les Parties reconnaissent qu'une violation des obligations du Destinataire relatives aux Informations confidentielles peut causer des torts irréparables au Divulgateur pour lesquels une action en justice serait inadéquate. Par conséquent, outre les recours disponibles légalement, le Divulgateur a le droit de demander une injonction ou autre recours fondé dans toutes les poursuites dans l'éventualité d'une menace de violation ou de la violation réelle de tout ou partie des dispositions. Sous réserve des conditions du présent Contrat : (i) le Divulgateur peut demander le retour d'Informations confidentielles ; (ii) ou, à la résiliation ou à l'expiration du Contrat ou de tout Service en ligne, le Destinataire renverra (si cela est techniquement possible) ou détruira les Informations confidentielles et, à la demande du Divulgateur, certifiera cette destruction. Nonobstant ce qui précède et à condition que ces informations soient protégées conformément aux conditions du présent Contrat, le Destinataire peut continuer à conserver des copies des Informations confidentielles : (x) incluses dans sa sauvegarde de données, celles-ci seront détruites conformément aux politiques de conservation des données du Destinataire ; ou (y) si cela est nécessaire pour se conformer à la loi applicable, celles-ci seront détruites lorsque cette obligation aura été honorée.

10. SÉCURITÉ DU CONTENU CLIENT. Symantec protégera le Contenu client contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisé. À cet effet, Symantec mettra en œuvre des protections techniques, organisationnelles et physiques adéquates afin de protéger la sécurité et l'intégrité du Contenu client contre toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès accidentel, non autorisé ou illégal.

11. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES. Vous reconnaissez et acceptez le fait que Symantec traitera des Données à caractère personnel dans le cadre de la prestation des Services en ligne conformément à, et aux fins définies dans, la déclaration générale de confidentialité de Symantec disponible à l'adresse www.symantec.com/privacy, notamment : (i) gestion de la relation client ; (ii) administration des ventes (par exemple gestion des produits et services, commandes et facturation, gestion des contrats, gestion du renouvellement du support technique) ; (iii) communications liées aux produits/services Symantec, y compris les informations de support technique telles que les nouvelles versions ou les mises à jour ; (iv) gestion des droits d'accès aux produits et services Symantec ; (v) commercialisation des produits et services Symantec ; (vi) mise au point de ressources d'informations sur les menaces visant à assurer et à améliorer la capacité des réseaux et des systèmes à résister aux actions illégales ou malveillantes mettant en péril la sécurité des informations et des services accessibles via ces réseaux et systèmes ; (vii) développement et amélioration des produits et services Symantec ; (viii) respect des lois, des règlements et des demandes d'application de la loi applicables (tous les éléments ci-dessus étant définis comme le **Traitement par Symantec**).



Les conditions suivantes s'appliquent dans la mesure où la Législation sur la protection des données de l'UE s'applique aux activités de traitement impliquées dans les Services en ligne :

Le terme « Législation sur la protection des données de l'UE » correspond : (i) au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des individus dans le cadre du traitement des Données à caractère personnel et leur libre circulation (cette Directive abroge la Directive 95/46/CE (« GDPR »)) ; et (ii) dans la mesure où elle s'applique aux Services en ligne, à toute autre législation de l'UE ou d'un État membre de l'UE sur la protection des données à caractère personnel qui seraient traitées dans le cadre du présent Contrat.

Les termes « Responsable du traitement » et « Sous-traitant » utilisés ci-dessous ont la signification définie dans la Législation sur la protection des données de l'UE applicable.

En tant que Sous-traitant, Symantec traite uniquement les Données à caractère personnel pour le compte du Client conformément aux conditions de l'avenant relatif au traitement des données disponible à l'adresse suivante : www.symantec.com/privacy.

Le Client a été informé que, pendant la durée du présent Contrat, Symantec collectera des Données à caractère personnel et les traitera en tant que Responsable du traitement, conformément à la déclaration générale de confidentialité de Symantec disponible à l'adresse www.symantec.com/privacy dans la mesure autorisée par la Législation sur la protection des données de l'UE, y compris pour le Traitement par Symantec (tel que défini ci-dessus).

12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

a) Aucune disposition du présent Contrat ne saurait exclure ou limiter : (i) la responsabilité de Symantec en cas de décès ou de dommage corporel causé par sa négligence ; (ii) toute fraude ou déclaration frauduleuse précontractuelle de la part de Symantec à laquelle il peut être prouvé que le Client se serait fié ; (iii) les obligations de Symantec stipulées à la Section 8 ; ou (iv) toute autre responsabilité ne pouvant être exclue par la loi.

b) DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI EN VIGUEUR ET INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE TOUT RECOURS ÉNONCÉ DANS LES PRÉSENTES MANQUE À SON OBJECTIF PRINCIPAL, SYMANTEC ET SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS LE CLIENT, QUE CE SOIT DE MANIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE (Y COMPRIS POUR NÉGLIGENCE) OU AUTRE, DE (I) TOUT COÛT D'ACQUISITION DE PRODUITS ET SERVICES DE SUBSTITUTION OU DE REMPLACEMENT, PERTE DE PROFITS, PRIVATION D'UTILISATION, PERTE OU ALTÉRATION DE DONNÉES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE DE PRODUCTION, MANQUE À GAGNER, PERTE DE CONTRATS, PERTE DE CLIENTÈLE, PERTES D'ÉCONOMIES PRÉVUES OU PERTE DE TEMPS DE TRAVAIL OU DE GESTION, DÉCOULANT (DANS LES CAS MENTIONNÉS) DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DU PRÉSENT CONTRAT OU DE L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE, MÊME SI SYMANTEC OU SES FOURNISSEURS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES OU PERTES ; OU (II) TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES OU INDIRECTS.

c) SOUS RÉSERVE DES SECTIONS A) ET B), DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SYMANTEC OU SES FOURNISSEURS POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU LIÉES À CELUI-CI, DE MANIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE (Y COMPRIS POUR NÉGLIGENCE), STATUTAIRE OU AUTRE, SE LIMITE AU TOTAL DES FRAIS RÉELLEMENT PAYÉS OU À PAYER POUR LE SERVICE EN LIGNE FAISANT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION, AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA CAUSE D'ACTION.

13. RESTRICTIONS DE DROITS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN. La présente Section 13 ne concerne que les instances gouvernementales américaines. Le Service en ligne est considéré comme un logiciel informatique commercial dans le cadre de la Section 12.212 de la réglementation FAR et de la Section 227.7202 de la réglementation DFAR. Toute utilisation, modification,



reproduction, exécution, divulgation ou tout affichage du Service en ligne par le gouvernement des États-Unis doit être réalisé(e) conformément aux termes du présent Contrat. Sauf mention contraire dans le présent Contrat, toutes les dispositions des présentes s'appliquent au gouvernement des États-Unis.

14. DROITS D'AUDIT. Si Symantec ne peut pas déterminer avec précision l'utilisation faite par le Client des Services en ligne via les systèmes Symantec utilisés pour fournir les Services en ligne, les conditions suivantes s'appliquent : Symantec peut contrôler Votre utilisation des Services en ligne pour vérifier qu'elle ne dépasse par la Quantité établie par l'Abonnement lors de la Période d'abonnement, notamment, sans toutefois s'y limiter, par le biais de la collecte et de l'exploitation du Contenu client, des auto-certifications, des audits sur site et/ou des audits réalisés par un auditeur tiers, aux frais de Symantec. Les audits tiers seront réalisés suite à un préavis raisonnable et pendant les heures de bureau classiques, pas plus d'une fois tous les douze (12) mois, sauf en cas de discordance matérielle identifiée lors d'une consultation antérieure, aux frais de Symantec. Vous acceptez de mettre en œuvre des mesures de sécurité internes pour éviter l'utilisation ou l'accès non autorisé aux Services en ligne. Vous acceptez également de conserver suffisamment d'informations pour pouvoir certifier Votre conformité au présent Contrat lors de la Période d'abonnement et ainsi de fournir et certifier, sur demande de Symantec, les statistiques et/ou les rapports basés sur ces informations, et de justifier la Quantité établie par l'Abonnement et les informations pertinentes, qu'elles soient actuelles ou non. S'il est déterminé que Votre utilisation des Services en ligne a dépassé la Quantité établie par l'Abonnement au cours de la Période d'abonnement, Vous passerez rapidement une commande dans les trente (30) jours, au prix de vente conseillé par le fabricant ou comme convenu mutuellement avec Symantec, applicable à Votre utilisation actuelle et antérieure des Services en ligne dépassant la Quantité établie par l'Abonnement, y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais d'Abonnement actuels et antérieurs. Les frais de dépassement d'abonnement seront calculés au moins une (1) fois par an, sauf si un calcul au prorata précis peut avoir lieu et être validé par Symantec. Symantec se réserve le droit de facturer des intérêts au taux d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou au taux le plus élevé autorisé par la loi (le plus bas des deux), à compter de la date d'échéance du montant. Toutefois, l'audit peut démontrer que la valeur du prix de vente conseillé par le fabricant de Votre utilisation non conforme dépasse cinq pour cent (5 %) de la valeur du prix de vente conseillé par le fabricant de Vos Services en ligne. Dans ce cas, en plus d'augmenter la Quantité établie par l'Abonnement pour corriger l'utilisation excédentaire actuelle et antérieure, Vous devez rembourser à Symantec les coûts liés aux services de l'auditeur tiers.

15. VERSION D'ÉVALUATION ET BÊTA. Si le Service en ligne Vous est fourni à des fins d'évaluation et que Vous avez signé un contrat d'évaluation avec Symantec pour les Services en ligne, Vos droits d'évaluation du Service en ligne seront régis par les conditions du contrat d'évaluation signé. Si Vous n'avez pas signé de contrat d'évaluation avec Symantec pour le Service en ligne et qu'un Service en ligne Vous est fourni à des fins d'évaluation, la période d'évaluation commencera à la date à laquelle Symantec Vous informera de la mise à disposition du Service en ligne et se poursuivra pendant la durée spécifiée par Symantec, sans dépasser soixante (60) jours. À tout moment précédant le début de la période d'évaluation ou pendant celle-ci, Symantec peut, à sa seule discrétion, décliner ou interrompre la prestation du Service en ligne et mettre immédiatement fin à l'évaluation. Une fois la période d'évaluation démarrée, Vous pouvez mettre fin à l'évaluation et à la prestation du Service en ligne sur présentation d'un préavis écrit d'au moins soixante-douze (72) heures à Symantec. Une fois la période d'essai terminée, Vous pouvez demander à continuer à utiliser le Service en ligne évalué uniquement en achetant le Service en ligne disponible dans le commerce. Au cours de la période d'essai, aucune garantie ne s'applique au Service en ligne, aucun support technique n'est inclus et aucun contrat de niveau de service ni aucun recours ne sont disponibles pour le Service en ligne. Toutes les autres conditions générales du présent Contrat s'appliquent à Votre version d'évaluation du Service en ligne. SI VOUS TESTEZ LA VERSION BÊTA D'UN SERVICE EN LIGNE, VOUS RECONNAISSEZ QUE LE SERVICE EN LIGNE BÊTA N'EST PAS TESTÉ, CONSTITUE UNE FORME PRÉLIMINAIRE ET/OU RÉSIDE DANS UN ENVIRONNEMENT DE TEST. LE SERVICE EN LIGNE BÊTA EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE OU REPRÉSENTATION. LES CONDITIONS DU CONTRAT DE NIVEAU DE SERVICE (LE CAS ÉCHÉANT) NE S'APPLIQUENT À AUCUN SERVICE EN LIGNE BÊTA.

16. DISPOSITIONS GÉNÉRALES. (a) Symantec est une entreprise indépendante et ne doit pas être considérée comme étant Votre employé ou agent. (b) Symantec a le droit de sous-traiter l'exécution des Services en ligne à des tiers, sous réserve que Symantec reste responsable des obligations contractuelles conformément au Contrat. (c) Tous les avis de non-respect, résiliation ou avis similaires seront adressés



par écrit aux contacts professionnels actuels de la Partie destinataire, si connue (avec en copie l'avocat-conseil principal/service juridique de la Partie destinataire), et envoyés à l'adresse de la Partie, indiquée dans la Confirmation de commande ou mise à jour par chaque Partie par écrit. Les avis seront effectifs dès la réception et seront réputés reçus dans les conditions suivantes : (i) à la livraison en cas de livraison par coursier, ou (ii) le cinquième jour ouvré suivant le dépôt du courrier à la bonne adresse en cas d'envoi au tarif normal, ou l'équivalent local. (d) Vous ne pouvez céder les droits octroyés au titre des présentes, que ce soit en partie ou dans leur totalité et par contrat, loi ou autre, sans le consentement préalable de Symantec reçu par écrit. Ce consentement ne pourra être refusé ou retardé sans motif raisonnable. (e) À l'exception des obligations de paiement, aucune Partie ne pourra être tenue responsable pour toute non-exécution pendant une période durant laquelle elle est empêchée d'exécuter toute obligation de service, en raison de circonstances imprévues ou échappant au contrôle raisonnable de ladite Partie, y compris, sans limitation, en cas de guerres, mouvements sociaux, émeutes, crimes, catastrophes naturelles ou pénuries de ressources. (f) Si Vous résidez en Amérique du Nord ou en Amérique latine, le présent Contrat est régi par le droit de l'État de Californie (États-Unis d'Amérique). Si Vous résidez en Chine, le présent Contrat est régi par le droit de la République populaire de Chine. Si Vous vous trouvez en Asie-Pacifique, il est régi par les lois de Singapour. Si Vous résidez en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, le présent Contrat est régi par le droit anglais et gallois. Ces lois excluent toute disposition de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, ainsi que tout amendement applicable de celle-ci, et ce, quels que soient les principes de conflits de droit. (g) Si une disposition du présent Contrat s'avère, totalement ou en partie, illégale ou inapplicable, cette disposition doit être appliquée dans la plus grande mesure possible, et la pertinence et l'application des dispositions restantes conservent toute leur valeur et leur effet. La renonciation à tout manquement ou toute violation du présent Contrat ne constitue pas une renonciation de tout autre droit pour tout autre manquement ou violation ultérieure. Aucune personne autre qu'une Partie du Contrat n'aura le droit d'imposer toute condition de celui-ci, sauf si expressément indiqué dans les présentes. (h) Vous reconnaissez et acceptez que les Services en ligne (et Composants de service applicables) et tout téléchargement ou technologie associé(e) (« Technologie contrôlée ») puissent être soumis aux lois, réglementations, règles et licences en vigueur sur le contrôle des exportations et les sanctions commerciales, et que Vous êtes informé par les présentes des informations publiées par Symantec à l'adresse <http://www.symantec.com/about/profile/policies/legal.jsp>, ou sur tout autre site web lui succédant, et certifiez que Vous respecterez ce qui précède ainsi que toute autre restriction d'exportation pouvant régir des Services en ligne individuels, comme spécifié dans les Descriptions de service appropriées. (i) Nonobstant les dispositions précédentes, Symantec peut réviser le ou les Services en ligne et/ou les Descriptions de service à tout moment pour les raisons suivantes : (i) si cela devient nécessaire en raison des lois applicables ou des normes industrielles, y compris, mais sans s'y limiter, pour toute modification apportée à ce qui précède ; (ii) si cela devient nécessaire pour des raisons technologiques, en cas de modification effectuée sans dégradation matérielle de la fonctionnalité du ou des Services en ligne ; (iii) lorsqu'il est nécessaire d'effectuer la maintenance du fonctionnement du Service en ligne en cas de modification effectuée sans dégrader matériellement la fonctionnalité du ou des Services en ligne ; ou (iv) si les modifications sont effectuées en Votre faveur. (j) Les termes du présent Contrat constituent l'accord complet et exclusif entre les Parties concernant l'objet des présentes et remplace tout contrat ou engagement ou toute proposition ou déclaration précédent(e) ou simultanément(e), écrit(e) ou oral(e), et autres communications entre les Parties concernant l'objet des présentes. Le Contrat prévaut sur toute condition contraire ou additionnelle incluse dans tout bon de commande, document de commande, accusé de réception, confirmation de commande ou autre document émis par Vous-même, même signé et renvoyé. Si le présent Contrat est traduit dans une langue autre que la langue anglaise, en cas de conflit entre la version anglaise et la version traduite, la version anglaise prévaudra dans tous les cas.

FIN DES CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX SERVICES EN LIGNE